

## La Fondation Vincent de Paul

L' **internat** est un service de  
l' **Institut** **T**hérapeutique, **E**ducatif et **P**édagogique  
**V**incent de **P**aul

C'est un dispositif du secteur Enfance de la Fondation qui compte également 3 autres secteurs d'activités, la Précarité, le Groupe Hospitalier et les EHPAD.

*Nos valeurs s'incarnent dans le sens de l'Homme, l'être humain digne au cœur de nos préoccupations, par le développement permanent de nos compétences professionnelles*

## Le Financement

Sur Notification de décision de la MDPH, la prise en charge est assurée par :

**Les Caisses de l'Assurance Maladie**

*Les enfants et adolescents bénéficient d'un transport mis en place par l'ITEP par un système de navettes en fonction du secteur géographique.*



## M.D.P.H

Pour toute demande d'accompagnement, la famille doit :

Adresser un courrier à la MDPH

### Maison Départementale des Personnes Handicapées

Europlaza, 1, rue Claude Chappe, Bâtiment D  
57070 Metz  
03 87 21 83 20

Ou

Solliciter les **Enseignantes Référentes**

au 03.87.03.69.31 (pour le secteur de Sarrebourg)

Rue Erckmann Chatrian 57400 Sarrebourg

### ITEP

57560 LETTENBACH

Tél : 03.87.03.78.00

Fax : 03 87 03 89 72

Adresse e mail : [itep.lettenbach@enfance.fvdp.org](mailto:itep.lettenbach@enfance.fvdp.org)

Contact : Mr LEROY



## Internat ITEP

**Un accompagnement scolaire,  
éducatif et thérapeutique**

**38 Places  
6 à 18 ans**



# LETTENBACH

## L'internat

Il est régi par le décret du 5 janvier 2005 (D315-50-1)

*Nous accompagnons des enfants et adolescents*

**qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.**

*Malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, ces enfants se trouvent engagés dans un processus handicapant, qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.*

## Le projet

Le projet est **Co-Construit, Partagé, et Contractualisé** avec chaque famille.

Il est **Ponctué** 1 à 2 fois par an,

Différents bilans sont transmis à la famille en cours d'année.

## Les Missions

**Auprès des jeunes** ➡ travail sur le métier d'élève : au travers d'accompagnements pédagogiques éducatifs, thérapeutiques, rééducatifs. Un travail autour des relations interpersonnelles au travers de la vie quotidienne avec la dimension de l'internat.

**Auprès des parents** ➡ Soutien aux parents sous la forme d'entretiens mensuels individuels ou familiaux, de rencontres de parents à l'ITEP

**Auprès des partenaires** ➡ travail de réseaux avec les écoles extérieures (pour les élèves est en phase d'être rescolarisés en milieu scolaire à l'extérieur de l'ITEP)

L'accueil en internat se fait en semaine et permet aux jeunes de rentrer durant les week-ends et les vacances scolaires. La journée, il est scolarisé à l'Unité d'Enseignement de l'ITEP et bénéficie d'un accompagnement adaptée à ses compétences et difficultés. Son emploi du temps se construit autour des besoins scolaire, éducatif et thérapeutique, et autour de la vie de groupe (tâches quotidiennes, repas, activités...).

L'objectif est d'aider l'enfant ou l'adolescent à retrouver une place d'élève pour pouvoir retourner dans une école ordinaire ou spécialisée, voire dans son école d'origine (dans laquelle il reste inscrit). L'internat permet aux jeunes de retrouver un cadre sécurisant, de s'ouvrir au changement et aux relations avec les autres tout en maintenant le lien avec le milieu familial.

L'unité d'enseignement de l'ITEP est composée de 4 classes (plus une classe externalisée à Sarrebourg) encadrées par des enseignants, éducateurs et éducateurs techniques (les élèves peuvent bénéficier d'ateliers). L'unité d'enseignement ne propose pas de formation professionnelle aux élèves.

## Notre Equipe

Sous la direction de :

Monsieur Olivier DURY, Directeur Enfance  
Monsieur LEROY, Directeur de l'ITEP

### Une équipe interdisciplinaire au service du Projet du jeune

**C**hef de service

**M**édecin

**P**sychologue

**E**nseignants spécialisés

**E**ducateur Spécialisé

**O**rthophoniste

**R**ééducatrice pédagogique

**P**sychomotricienne

**S**ecrétaire

## Un Service de Suite

Le service de suite est à disposition des familles pendant trois années après l'arrêt de l'ITEP